MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Charpentier bois

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....6

Liste des activités.....8

Vue synoptique de l'emploi-type 10

Fiche emploi type.....11

Fiches activités types de l'emploi 13

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....21

Fiche compétences transversales de l'emploi 37

Glossaire technique 38

Glossaire du REAC.....39

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le présent référentiel traite du métier de Charpentier bois[1], un professionnel du bâtiment, dont l'activité principale consiste à façonner et mettre en œuvre des pièces de charpente bois, constitutives de la structure d'un ouvrage. Il intervient aussi bien en construction neuve qu'en rénovation, généralement à l'extérieur, dans tout type de bâtiment, en respectant les normes techniques et les règles de sécurité individuelle et collective.
Le titre professionnel de charpentier bois est de niveau 3 de qualification.

Le nouveau millésime du titre professionnel « charpentier bois » conserve les quatre activités types qui sont en accord avec l'analyse du travail menée.

L'analyse du travail et le dialogue mené avec les experts, professionnels et leurs représentants permettent de proposer aux instances consultatives[2], les évolutions suivantes :

- précisions apportées sur l'utilisation du trait de charpente sur support physique ou à l'aide d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO) ;
- précision apportée sur le terme levage à la place de montage, plus approprié dans le secteur (fiche emploi, fiche activité 4, compétence 7 et glossaire technique) ;
- ajout d'un savoir-faire sur le classement visuel des bois massifs dans la compétence 2 ;
- ajout de savoir-faire sur la mise en œuvre des isolants thermiques et du pare-vapeur dans la compétence sur la préfabrication en atelier ;
- ajouts de connaissances sur les caractéristiques des isolants thermiques biosourcés ;
- ajout de connaissances sur les différents types de handicap.

[1] Le masculin est ici utilisé sous une forme neutre pour faciliter la lecture mais il s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 Circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française – Légifrance.

[2] Instances consultatives composées des représentants de l'état, des employeurs et salariés, délivrant un avis conforme avant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Panorama de l'emploi et des entreprises

Les entreprises qui emploient des charpentiers et des constructeurs bois sont généralement des SARL comptant moins de 10 salariés. Plusieurs codes NAF regroupent leurs activités comme « Travaux de charpente », « Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries », « Constructions de maisons individuelles », « Travaux de couverture par éléments » et « Constructions d'autres bâtiments ».
L'enquête nationale de la construction bois, réalisée tous les deux ans, a recensé pour l'année 2024, 1905 entreprises sur le marché de la construction bois.

Avec un chiffre d'affaires de 4,6 Mds d'€ en 2024[1], le marché de la construction bois enregistre une hausse de 0,5 % par rapport à 2022.

C'est un marché tourné vers la construction neuve, toutefois l'entretien-rénovation a évolué (+9 %) comme l'extension surélévation (+24 %) entre 2020 et 2022. À noter que l'activité du hors site, fait partie des compétences des entreprises de la construction bois. Elles sont déjà opérationnelles sur ce sujet.
18 250 logements (maisons individuelles en secteur diffus et groupé et logements collectifs) ont été construits en bois en France en 2024, en baisse de 17% par rapport à 2022 (vs -22% pour l'ensemble de la construction de logements en 2024). Plus précisément, ce sont :

- 7 000 maisons individuelles en secteur diffus (-27,5% par rapport à 2022 vs -36% pour le total construction) ;
- 1 350 maisons individuelles en secteur groupé (-25% vs -32% au total) ;
- 9 900 logements collectifs (-8%) qui ont été construits en bois en 2024 en France (-13% pour l'ensemble de la construction).

Autre segment d'activité d'intérêt pour ces entreprises est celui de l'extension surélévation, qui s'avère en hausse sur la même période. Enfin le segment d'activité du non résidentiel voit ses parts de marché augmenter. Les perspectives sont considérées comme favorables tant sur le plan économique, que celui des embauches, augurant un marché plutôt porteur malgré la conjoncture inflationniste.
Ces entreprises emploient 28 656 salariés (production, administratif, commercial, études, encadrement), dont 12 600 sont affectés à la construction bois.
En 2024, on dénombrait environ 9500 charpentiers et constructeurs bois (source Enquête Nationale de la construction bois, 2025).
L'emploi de charpentier bois est référencé dans les fiches ROME F1501 et F1503.
Depuis 2020, le taux de tension ne cesse d'augmenter traduisant un marché favorable aux demandeurs d'emploi. Le contenu des offres d'emploi met en évidence des besoins sur la préfabrication à l'atelier de structures bois (murs à ossature bois et charpentes bois), sur le montage de structures bois sur le chantier et sur la lecture de plans, l'implantation et la prise en compte de la prévention des risques sur les chantiers.

[1]*Source : Enquête nationale de la construction bois 2025 (activités 2024).*

Enjeux, problématique et questionnement

Le marché de la construction bois a connu en 2024 une hausse de son chiffre d'affaires induisant un besoin continu de main-d'œuvre et par conséquent de charpentiers.
Cette croissance du marché s'est accompagnée d'évolutions technologiques, à savoir l'évolution des moyens de production avec une automatisation des machines de taille, ainsi que l'évolution des matériaux utilisés comme le bois lamellé-collé.
Cette tendance du marché, induit également pour les organisations du travail, une évolution de la préfabrication qui minimise la part de fabrication sur le chantier afin de la concentrer en atelier. Cette évolution se traduit avec l'automatisation et la numérisation des processus de travail.
Au regard des éléments actuels du REAC, des évolutions repérées en 2021 et au cours de la veille menée pendant le cycle de vie du titre, il a été décidé, dans le cadre de l'analyse du travail, de vérifier si les éléments suivants impactaient les compétences de l'emploi de charpentier bois :

- Est-ce que **le numérique** continue de s'implanter dans les entreprises de charpente bois, en particulier pour le dessin assisté par ordinateur, permettant au charpentier bois de déterminer le façonnage de ses pièces bois avec précisions et rapidité ?

• Doit-on ajouter dans la partie **préfabrication de structure bois**, sur les murs à ossature bois, les murs à ossature bois fermés embarquant l'isolation thermique et le pare-vapeur par exemple ?

• L'augmentation du **marché de la rénovation** impacte-t-elle les compétences de base du charpentier bois ?

• Doit-on ajouter des savoirs dans le titre professionnel afin de mieux prendre en compte l'utilisation des **matériaux biosourcés** ?

Méthode d'investigation et d'analyse

Les hypothèses établies à partir de la veille, de l'analyse des offres d'emploi (JobFeed) et de différentes études et rapports spécialisés dans le domaine de la charpente et de la construction bois, ont été confrontées à la réalité des entreprises.

Une trentaine d'entreprises de la construction bois a été rencontrée et des entretiens exploratoires de type semi-directifs ont été menés. Des éléments qualitatifs sont remontés très rapidement.

La dernière étape a été de confronter ces éléments aux résultats d'une enquête quantitative à laquelle 127 entreprises ont répondu. Ces derniers comptent pour la majorité d'entre eux entre 1 et 9 salariés et sont, dans 43 % des cas, des sociétés à responsabilité limitée (SARL).

En parallèle de ce travail, une discussion a été menée avec les branches professionnelles (CAPEB et FFB), leurs experts métiers ainsi que l'OPPBTP, afin de confronter nos hypothèses avec eux. Ce travail a démarré par une réunion de lancement réalisée le 13 novembre 2024. Plusieurs réunions techniques ont ensuite eu lieu avec les experts au cours du 1er trimestre 2025.

Synthèse des résultats

Intégration des enjeux de transition énergétique et environnementale
Le titre professionnel de charpentier bois s'intègre parfaitement dans les enjeux actuels, liés à la transition énergétique et environnementale.
Le charpentier utilise au quotidien le matériau bois qui est connu pour ses qualités environnementales et ses atouts dans la performance énergétique. L'analyse du travail a permis de démontrer qu'il était indispensable d'intégrer des connaissances et des savoir-faire sur la mise en œuvre des isolants thermiques et du pare-vapeur dans la compétence liée à la préfabrication en atelier. En effet, même si le charpentier bois réalise encore peu la mise en œuvre de l'isolant thermique et du pare-vapeur, il est indéniable que cela va l'impacter dans les années à venir.
Egalement, le réemploi impacte les entreprises de la construction. Nous avons donc ajouté un savoir-faire sur le classement visuel des bois massifs dans la compétence 2. Le charpentier bois sera donc demain en capacité de réutiliser le matériau bois dans les meilleures conditions, sur tous les chantiers.

Intégration des enjeux de transition numérique
L'ensemble des discussions et les retours d'enquête sur ce sujet vont dans le même sens. Les charpentiers réalisent la conception de leurs structures bois à l'aide du trait de charpente et dans une majorité des cas à l'aide de l'outil numérique. Ils s'appuient pour cela sur des logiciels spécialisés dans la construction bois, comme Cadwork, Sema ou Dietrich's. Néanmoins, le coût de ces logiciels étant important, les plus petites structures réalisent leurs travaux sur des logiciels qui ne sont pas exclusivement liés à la construction mais qui permettent, avec des modules additionnels et moins prohibitifs, de réaliser la production demandée. Les compétences présentes dans le titre professionnel liées à l'utilisation du trait de charpente associé à l'outil numérique sont donc conservées et une attention particulière est portée sur l'évolution et l'intégration des logiciels de CAO.
Egalement, l'utilisation de smartphone et de tablettes, afin d'établir une communication technique, sur les chantiers et/ou l'atelier, est conservée dans le titre professionnel.

Prise en compte de la santé-sécurité au travail
Un travail de fond a tout d'abord été réalisé avec l'OPPBTP sur les questions de sécurité :
• suppression des termes liés au port de charge supérieure à 55 kg, remplacés par charges lourdes ;

• suppression du terme « travail seul », remplacé par « travail en autonomie » pour ne pas prêter à confusion (on ne travaille jamais de manière isolée) ;
• suppression du terme « travail à l'échelle », encore une fois pour ne pas prêter à confusion ;
• ajout de précision sur la ventilation mécanique des ateliers ;
• ajout dans la partie réglementation d'activité de la formation sur l'élingage, portant sur la connaissance des apparaux de levage, l'évaluation des poids des fardeaux, les capacités des grues, les angles d'élingage et les gestes de commandement ;
• précisions apportées dans les savoir-faire et les connaissances sur le montage, l'utilisation et le démontage d'échafaudage de pied ;
• ajout des risques chimiques (CMR ou autre) et risques liés à la manutention (TMS).

Handicap
Le charpentier bois est sensibilisé aux principes d'inclusion. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou une clientèle en situation de handicap.

Points complémentaires
Il est à noter que dans le contexte de développement très fort de l'intelligence artificielle générative (IAG), aucune entreprise ni branche professionnelle, n'a indiqué être impactée par cette nouvelle technologie.

Liste des activités

Ancien TP : Charpentier bois
Activités :
- Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
- Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
- Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
- Monter une structure bois

Nouveau TP : Charpentier bois
Activités :
- Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
- Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
- Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
- Monter une structure bois

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle	1	Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente
		2	Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage
2	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots	3	Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis
		4	Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis
3	Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois	5	Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois
		6	Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois
4	Monter une structure bois	7	Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
		8	Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

FICHE EMPLOI TYPE

Charpentier bois

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le charpentier bois intervient dans les phases de préfabrication et de fabrication d'une structure porteuse en bois ou dérivé du bois. Il débite et façonne des pièces de manière :
- traditionnelle : production unitaire, trait de charpente, matières premières brutes de sciage,
- semi-industrielle : production par lots ou petite série, fiches de taille, matières premières semi-finies.
Puis, à partir de pièces finies et de dossiers de fabrication, il préfabrique des sous-ensembles structuraux.

Le charpentier bois intervient dans les phases de mise en œuvre de la structure. Sur chantier, il organise et prend en charge les matériaux et les équipements. Ces équipements comprennent les moyens en rapport avec les postes de travail comme les échafaudages et avec de l'expérience dans l'emploi, les moyens de manutention et de levage comme le chariot élévateur de chantier.
À partir d'un dossier d'exécution, il positionne, stabilise, règle, joint et ancre les sous-ensembles de la structure.

Dans toutes ses activités, le charpentier bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions de mise en œuvre traditionnelle des normes NF DTU et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail.

Le charpentier bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation et les créations de surfaces par extension ou surélévation.
Le charpentier bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'une personne en responsabilité hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le charpentier bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs de bureaux techniques. Il est amené à travailler en autonomie ou en équipe selon les activités.
Lors de l'activité de préparation du chantier et du levage, il prend en charge des actions qui engagent la sécurité et l'organisation collective : montage d'échafaudages, guidage des engins de manutention et de levage.

Le charpentier bois utilise de l'outillage manuel, des machines portatives, des machines semi-stationnaires et stationnaires d'atelier. Il exerce dans les ateliers de l'entreprise, et à l'extérieur non abrité sur chantier exposé aux intempéries. Exercer sur chantier implique des déplacements sur plusieurs jours dans un rayon d'action à l'échelle d'une région. Les risques pour la santé du charpentier bois sont liés :
- à l'atmosphère : bruits des machines, poussières de bois, produit de traitement ;
- à l'usage de machines rotatives et outils de coupe ;
- à la manutention de charges lourdes ;
- au travail en hauteur : travail en équilibre instable et postures contraignantes.
Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public ou une clientèle en situation de handicap.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
- Les entreprises de charpente ou de construction bois.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
- Aide charpentier poseur / Aide charpentière poseuse
- Monteur / Monteuse en structures bois et composites
- Charpentier bois poseur / Charpentière bois poseuse
- Charpentier poseur / Charpentière poseuse
- Poseur / Poseuse de charpentes bois
- Chef d'équipe en pose de charpentes bois
- Poseur / Poseuse de charpentes en matériaux bois composites

- Poseur / Poseuse de charpentes industrielles
- Monteur / Monteuse de chalets en bois
- Poseur / Poseuse de charpentes traditionnelles
- Monteur / Monteuse de maisons à ossature bois
- Poseur / Poseuse de fermettes

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-42 du Code du travail, relatif au rôle de l'élingueur et à l'élingage.
Arrêtés relatifs au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité d'échafaudages :
Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.
Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail, relatifs au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant aux activités types suivantes sont communs avec le titre professionnel « Constructeur bois » :
- CCP : Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
- CCP : Monter une structure bois

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente
Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage

2. Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis
Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis

3. Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois
Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois

4. Monter une structure bois
Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

Compétences transversales de l'emploi

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Code(s) NSF :
234s--Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles

Fiche(s) Rome de rattachement

F1501 Monteur / Monteuse de structures bois
F1503 Charpentier / Charpentière

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel fabrique dans un mode de production unitaire et traditionnel des pièces finies de charpente bois.

À partir de plans d'ensemble de toiture, il dessine les objets géométriques descriptifs des versants et des pièces à façonner, en employant les techniques graphiques du trait de charpente.
Pièce par pièce, il extrait de ces dessins les paramètres de fabrication pour son propre usage.
Puis, il réalise le corroyage d'un bois massif brut de sciage pour en faire un bois semi-fini prêt pour le façonnage.
Il réalise ensuite les opérations de façonnage pour en faire une pièce finie. Ces façonnages sont de type mise à longueur, profilage, taillage et perçage. Cette pièce est prête à être assemblée ou intégrée dans un ouvrage.
Le processus se termine par les opérations d'autocontrôle, de traitement, de conditionnement et de stockage des pièces.

Le charpentier bois pratique cette activité en autonomie ou en binôme dans un atelier pour le façonnage et dans un local adapté pour le dessin.
Il utilise des outils manuels, des machines électroportatives et stationnaires de charpente bois.
Il exerce en autonomie et sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés :
- à l'atmosphère : bruits des machines, poussières de bois, produit de traitement ;
- à l'usage de machines rotatives et outils de coupe ;
- et à la manutention de charges lourdes.

Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du document unique, ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER) de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente
Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel fabrique dans un mode de production par lots ou en petite série des sous-ensembles structuraux bois. Ces sous-ensembles structuraux sont :
- des pièces finies débitées en lots homogènes conditionnées en palanquées ;
- des sous-ensembles de pièces assemblées sous la forme de fermes, de pans ou d'ossatures bois à voile travaillant.

Le professionnel commence par organiser l'espace de travail et les flux de matières à partir d'un stock de produits semi-finis, puis il réalise les opérations de débit des pièces en bois ou dérivé du bois avec des machines portatives ou semi-stationnaires.
À partir du stock intermédiaire de pièces finies, d'accessoires et de quincailleries, il approvisionne, positionne, règle et assemble les pièces constitutives du sous-ensemble structurel. Dans certains cas, il réalise la mise en œuvre de l'isolation thermique intégrée aux sous-ensembles préfabriqués.
Il termine le processus par les opérations d'autocontrôle, de traitement, de conditionnement et de stockage des pièces.
Il réalise la totalité de l'activité à partir d'un dossier de fabrication.

Le professionnel pratique cette activité dans un atelier, en autonomie ou en binôme, sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Il utilise des machines portatives et semi-stationnaires de charpente bois.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés :
- à l'atmosphère : bruits des machines, poussières de bois ;
- à l'usage de machines rotatives et outils de coupe ;
- et à la manutention de charges lourdes.
Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du document unique, ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER), de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-42 du Code du travail, relatif au rôle de l'élingueur et à l'élingage.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis
Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel identifie, quantifie, distribue et met en place les équipements nécessaires à un déroulement de chantier efficient et en sécurité : échafaudages de pied, balisages, accessoires et outillages.

Il réceptionne et distribue les approvisionnements en matériaux.
Il réceptionne les ouvrages du gros œuvre et trace les implantations de la structure bois sur ceux-ci.
Il positionne et guide le chariot élévateur de chantier à portée fixe ou variable, afin de manutentionner les matériaux et ouvrages.
Il prépare et équipe les ouvrages pour le levage. Ces ouvrages ont une portée inférieure à 20 mètres et une hauteur inférieure à 10 mètres entre le sol et le faîtage. Ces limites équivalent à une technicité courante selon les organismes de qualification et de certification des entreprises du Bâtiment.
Pour exercer cette activité, il dispose du dossier d'exécution de la structure et de l'ensemble des notices des fabricants des équipements employés.

Le professionnel pratique cette activité en équipe et à l'extérieur non abrité sur chantier.
Il exerce toujours sous couvert du chef d'entreprise qui lui remet une attestation de compétence associée au montage/démontage des échafaudages de pied.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à la manutention de charges lourdes et au travail en hauteur.
Cette activité touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier. Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) du chantier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-42 du Code du travail, relatif au rôle de l'élingueur et à l'élingage.
Arrêtés relatifs au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité d'échafaudages :
Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.
Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail, relatifs au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois
Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

Monter une structure bois

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À la phase de mise en œuvre, le professionnel monte les sous-ensembles structuraux sur chantier pour former la structure bois définitive.

Il répartit et positionne sur les ouvrages supports les sous-ensembles structuraux : pièces filantes, fermes, pans de bois, caissons, murs à ossature bois.
Selon l'encombrement et la masse du sous-ensemble à lever, un conducteur d'engins de manutention de chantier le présente au professionnel, au voisinage de sa position définitive. Dans ce cas, le professionnel communique avec le conducteur à l'aide des gestes conventionnels de guidage.
Il positionne et fixe les éléments de stabilisation provisoires et permanents.
Il règle les équerrages, les écartements, les planéités, les aplombs et les niveaux des sous-ensembles montés.
Puis, il met en œuvre la totalité des fixations définitives, de la jonction des sous-ensembles à l'ancrage au gros œuvre.
Pour exercer cette activité, il dispose du dossier d'exécution de la structure.

Le professionnel pratique cette activité sur chantier en équipe.
Il exerce en autonomie et sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Il communique et alerte s'il constate un risque pour les personnes ou les ouvrages : instabilité, glissement, renversement, rupture, heurts.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à la manutention de charges lourdes et au travail en hauteur.
La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle, de protection collective et de manutention mécaniques adaptés.
Cette activité touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier. Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) du chantier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-42 du Code du travail, relatif au rôle de l'élingueur et à l'élingage.
Arrêtés relatifs au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité d'échafaudages :
Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.
Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail, relatifs au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

Compétences transversales de l'activité type

Respecter des règles et des procédures

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du plan des murs et des pentes des versants, pour une toiture possédant uniquement des combles à surfaces planes, et du cahier des charges de la charpente, déterminer les paramètres de fabrication des éléments d'une charpente bois traditionnelle (chevron, panne, arbalétrier, arêtier, noue, contrefiche, lien).
À l'aide des techniques graphiques du trait de charpente comme le rembarrement, tracer les objets graphiques qui permettent la visualisation et la mesure des contours et surfaces réelles des versants projetés (appelés herses), des longueurs des pièces à débiter, des cotes de façonnage à tracer et des réglages de coupe des pièces à fabriquer.
Utiliser le trait de charpente sur un support physique adapté : sol, panneau, feuille ou à l'aide d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en autonomie, dans des locaux adaptés au traçage sur support physique ou sur ordinateur. Le responsable hiérarchique lui fournit les plans d'ensemble de toiture et le cahier des charges de la charpente, puis contrôle les paramètres de fabrication restitués.

Critères de performance

Les angles et les dimensions des herses sont corrects
Les longueurs et cotes de taillage des pièces sont exhaustives et correctes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et décoder des plans d'architecte
Calculer une cote complémentaire dans une chaîne de cotes
Convertir les unités de pente : degré, pourcent et mètre par mètre
Tracer des perpendiculaires, parallèles, bissectrices et projections à l'aide des instruments de traçage manuel du charpentier et sur un support physique
Tracer des perpendiculaires, parallèles, bissectrices et projections à l'aide d'un logiciel de dessin sur ordinateur
Tracer les éléments géométriques d'un raccord de combles : lignes de trave, chevrons d'emprunt, sablières, herses
Utiliser les techniques du trait de charpente pour le dessin des raccords de combles droits à pentes égales
Utiliser les techniques du trait de charpente (rembarrement, sauterelle), pour les pièces de charpente traditionnelle (panne, arêtier, noue, empanon), sans courbe et sans barbe

Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique sur papier et support numérique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple), et de cotation du dessin dans la construction bois, sur papier et support numérique
Connaissance des bases de la géométrie plane (Pythagore, trigonométrie)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un bois massif brut de sciage, d'une fiche de taille et du cahier des charges du projet, façonner une pièce de structure bois en atelier.
Aplanir, dresser et raboter le bois avec des machines stationnaires d'atelier afin de transformer le bois brut en bois semi-fini, prêt pour le façonnage. A partir du bois calibré, tracer les repères, les marques et les traits de coupe sur le bois. Réaliser les opérations de façonnage de type mise à longueur (coupes droites et biaises), profilage (délardement, rencreusement), taillage (entaille, embrèvement, pas, enfourchement, engueulement, mortaise et tenon), et perçage, avec des outils manuels et des machines électroportatives, puis autocontrôler la pièce produite. Selon la destination de la pièce dans l'ouvrage, nettoyer et poncer les faces visibles à l'aide d'une machine électroportative. Appliquer par badigeonnage des produits de préservation du bois sur les faces façonnées. Repérer, conditionner et stocker la pièce. Nettoyer le poste de travail et réaliser la maintenance de premier niveau de l'outillage selon les règles d'usage et les notices des fabricants.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence en autonomie ou en binôme dans un atelier.
Les outils manuels utilisés sont des outils de traçage (crayons, équerres, mètres, compas), outils de coupe (scies, ciseaux), outils de frappe (marteaux, maillets), outils de serrage (presses, serre-joint). Les machines électroportatives utilisées sont de type scie circulaire, visseuse, défonceuse, perceuse, mortaiseuse, scie sauteuse et ponceuse. Les machines stationnaires d'atelier utilisées sont de type dégauchisseuse et raboteuse.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (bruits des machines, poussières de bois, produit de traitement), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe, et à la manutention de charges lourdes. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle, de protection collective (comme la ventilation mécanique des ateliers) et de manutention mécanique adapté. Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du document unique, ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER) de l'entreprise.

Critères de performance

La planéité, le dégauchissement et l'équerrage des faces du bois corroyé respectent les plans de fabrication
Les positions, dimensions et angles des façonnages respectent la fiche de taille
La qualité et le traitement des faces visibles ou façonnées respectent les prescriptions du cahier des charges
Le conditionnement et le stockage de la pièce produite favorisent son identification, sa préservation et sa manutention
La maintenance de premier niveau de l'outillage respecte les règles d'usage et les notices des fabricants
Le façonnage est réalisé dans les délais

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter la documentation technique d'un produit
Décoder et exploiter une documentation technique normative NF DTU
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de fabrication
Calculer une cote complémentaire dans une chaîne de cotes
Décoder et exploiter la documentation technique d'un outillage

Mesurer le taux d'humidité d'un matériau en bois
Mesurer les défauts et classer visuellement une pièce en bois massif
Utiliser les outillages de mesure et traçage du charpentier bois
Orienter, guider et maintenir les matériaux pour les opérations de débit et de façonnage
Choisir les outils de coupe en fonction du matériau et du résultat attendu
Régler et utiliser en sécurité une raboteuse stationnaire
Régler et utiliser en sécurité une dégauchisseuse stationnaire
Régler et utiliser en sécurité les machines portatives et semi-stationnaires de façonnage du charpentier
Utiliser les outillages de fixation du charpentier
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques professionnels (PPSPS, DUER par exemple)
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé : notamment les risques chimiques (CMR ou autre) liés aux produits de traitement et à la poussière de bois et les risques liés à la manutention comme les troubles musculosquelettiques (TMS)
Manutentionner en sécurité manuellement
Identifier, trier et évacuer les déchets produits en structure bois

Organiser un poste de travail de manière rationnelle (espaces, matières, machines et outils)
Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les risques chimiques et les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance des traitements de préservation des pièces en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des références des normes NF DTU associées à chaque système constructif structurel bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple) et de cotation du dessin dans la construction bois
Connaissance des propriétés des bois utilisés en structure : essence, constitution, défauts, comportement hygroscopique, fluage, retrait.
Connaissance du concept de tolérance et d'autocontrôle en fabrication et en pose
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un stock de produits semi-finis en bois ou dérivés du bois, débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir des données extraites de fiches de débit, sur des tréteaux ou tables, et avec des machines portatives ou semi-stationnaires. Organiser les moyens, l'espace de travail et les flux des pièces de manière à favoriser l'efficience de la production : quantité produite, gestion des chutes, autocontrôle par échantillonnage, marquage, tri, conditionnement et stockage. Nettoyer le poste de travail et réaliser la maintenance de premier niveau de l'outillage selon les règles d'usage et les notices des fabricants.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence en autonomie ou en binôme, dans un atelier ou à l'extérieur abrité, sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Les machines portatives ou semi-stationnaires utilisées sont de type scie circulaire, scie radiale, scie sauteuse et défonceuse portative, pour exécuter des opérations de découpe de long ou de contour.
Les produits débités sont des produits industriels conformes aux normes européennes, donc au minimum marqués, calibrés, secs et traités. À titre d'exemple, ces produits sont de type : bois massif abouté, bois lamellé-collé, lamibois LVL, panneau OSB3, panneau contreplaqué P3, poutre en I. Les produits transformés sont de format adapté au débit et de grandes dimensions, typiquement de 5 à 12 mètres pour les produits linéaires et de 2 à 3 mètres pour les panneaux.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (bruits des machines, poussières de bois, produit de traitement), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe, et à la manutention de charges lourdes. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle, de protection collective (comme la ventilation mécanique des ateliers) et de manutention mécanique, adaptés. Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du DU ou DUER de l'entreprise.

Critères de performance

Les dimensions et quantités des pièces débitées sont conformes aux fiches de débit
Les moyens mis en œuvre favorisent le rendement de la production
Le marquage, le conditionnement et le stockage des pièces produites favorisent leur identification, leur préservation et leur manutention
La maintenance de premier niveau de l'outillage respecte les règles d'usage et les notices des fabricants
La production est réalisée dans les délais

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter la documentation technique d'un produit
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de fabrication
Calculer une cote complémentaire dans une chaîne de cotes
Décoder et exploiter la documentation technique d'un outillage
Utiliser les outillages de mesure et traçage du charpentier bois
Orienter, guider et maintenir les matériaux pour les opérations de débit et de façonnage
Régler et utiliser en sécurité les machines portatives et semi-stationnaires de façonnage du charpentier
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple)
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé : notamment les risques chimiques (CMR ou autre) liés aux produits de traitement et à la poussière de bois et les risques liés à la manutention comme les TMS
Manutentionner en sécurité manuellement

Organiser un poste de travail de manière rationnelle (espaces, matières, machines et outils)
Appliquer une procédure d'autocontrôle

Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et le domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et le domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les risques chimiques et les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple) et de cotation du dessin dans la construction bois
Connaissance du concept de tolérance et d'autocontrôle en fabrication et en pose
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans de fabrication et de produits finis, assembler et préparer des sous-ensembles structuraux, de type :
- fermes ou pans de bois constitués de pièces massives dans un même plan,
- ossatures bois à voile travaillant constituée d'un réseau de pièces bois couturées sur une ou deux faces par des panneaux minces,
- mur à ossature bois et caisson chevronné.

Approvisionner et positionner les pièces, des produits finis de type bois, panneau, quincaillerie et membrane, sur des tréteaux ou une table en respectant les plans. Vérifier et régler le sous-ensemble structurel avant de le verrouiller par les assemblages et les couturages à l'aide de machines portatives. Effectuer des opérations de façonnage limitées à des détourages de panneaux et des perçages. Afin que les sous-ensembles structuraux soient prêts pour le montage sur chantier, réaliser la préparation du sous-ensemble : marquages, protection mécanique des parties fragiles, pré-équipement en quincailleries, isolation thermique, membranes d'étanchéité à l'air et à l'eau, ainsi que contre-lattage en fonction du bardage retenu. Livrer la production dans les délais, conditionner et stocker. Nettoyer le poste de travail et réaliser la maintenance de premier niveau de l'outillage selon les règles d'usage et les notices des fabricants.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence en autonomie ou en binôme, dans un atelier ou en extérieur sous abri.
Les machines portatives utilisées sont de type scie circulaire, défonceuse, scie sauteuse, perceuse, cloueur et visseuse.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (bruits des machines, poussières de bois, produit de traitement), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe, et à la manutention de charges lourdes. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle, de protection collective et de manutention mécaniques adaptés.
Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du DU ou DUER de l'entreprise.

Critères de performance

Les sous-ensembles structuraux produits respectent les plans de fabrication
Le marquage, le conditionnement et le stockage des sous-ensembles permettent leur identification, leur préservation et leur manutention
La maintenance de premier niveau de l'outillage respecte les règles d'usage et les notices des fabricants
La production est réalisée dans les délais

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter la documentation technique d'un produit
Décoder et exploiter une documentation technique normative NF DTU
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de fabrication sur papier ou informatique
Calculer une cote complémentaire dans une chaîne de cotes
Décoder et exploiter la documentation technique d'un outillage
Utiliser les outillages de mesure et traçage du charpentier bois
Régler et utiliser en sécurité les machines portatives et semi-stationnaires de façonnage du charpentier
Utiliser les outillages de fixation (cloueur, visseuse, boulonneuse par exemple)
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple)

Réaliser le calepinage et la découpe de rouleaux et panneaux d'isolant thermique
Poser une isolation thermique intégrée en construction bois en couches de rouleaux ou panneaux d'isolant
Mettre en œuvre un système d'étanchéité à l'air et à l'eau par membrane souple
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé liées à la manutention (TMS)
Manutentionner en sécurité manuellement
Identifier, trier et évacuer les déchets produits en structure bois

Organiser un poste de travail de manière rationnelle (espaces, matières, machines et outils)
Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des références des normes NF DTU associées à chaque système constructif structurel bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple) et de cotation du dessin dans la construction bois sur papier et informatique
Connaissance du concept de tolérance et d'autocontrôle en fabrication et en pose
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des caractéristiques des principaux isolants thermiques biosourcés
Connaissance des principales catégories de handicap
Connaissance des principes et technicités de la préfabrication
Connaissance des enjeux du marché de la rénovation énergétique
Connaissance de l'état du parc et du marché de la rénovation énergétique
Connaissance des principes d'éco conditionnalité et des principaux dispositifs d'aides financières
Connaissance du parcours de qualification RGE pour s'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique performante
Connaissance du fonctionnement thermique global d'un bâtiment
Connaissance des critères permettant d'identifier les objectifs d'une rénovation énergétique de qualité
Connaissance des actions et interactions possibles des acteurs d'une amélioration énergétique globale de qualité
Connaissance des principaux écarts et pathologies du bâtiment
Connaissance de l'ordonnancement des étapes d'une rénovation énergétique de qualité et des responsabilités associées
Connaissance des règles thermiques s'appliquant aux projets de rénovations particuliers extensions, surélévation...)

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier d'exécution, qualifier et quantifier correctement et exhaustivement les besoins en outillages et équipements du chantier.
Préparer les outillages et équipements en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la gestion des déchets (bennes et signalisation), et aux accès des personnes aux postes de travail en sécurité (plate-forme individuelle roulante, échafaudages de pied). À partir du mode opératoire, de la notice technique du fabricant et d'une étude préalable fournie par l'entreprise, monter et démonter conformément aux normes de sécurité les échafaudages de pied sur le chantier. Vérifier l'état du matériel et baliser la zone de montage. En cours de montage et de démontage, réaliser et contrôler les ancrages et amarrages. Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et aux dispositions prévues par le fabricant. Communiquer, rendre compte et prendre les mesures nécessaires en accord avec le supérieur hiérarchique pour remédier aux situations dangereuses.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe et à l'extérieur sur chantier non abrité.
Cette compétence est réglementée par la recommandation CNAM R 408. Les salariés doivent avoir suivi une formation à cette compétence en adéquation avec le matériel utilisé dans l'entreprise. Le chef d'entreprise doit habiliter son personnel, au regard de la formation, au montage, démontage et utilisation d'un échafaudage.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés au travail en hauteur.
La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective.
Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier. Par conséquent, le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) du chantier.

Critères de performance

Les besoins en outillages et équipements du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive
Les modes opératoires des normes de sécurité et des notices techniques sont respectés
Les signalisations et les balisages sont conformes aux normes de sécurité
L'échafaudage monté est conforme au plan d'installation et aux dispositions prévues par le fabricant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter la documentation technique d'un outillage
Utiliser des outils d'étaiement, d'arrimage et de levage (sangle, élingue, mousqueton par exemple)
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple)
Vérifier l'état des pièces d'un échafaudage ou d'une plate-forme individuelle roulante
Baliser une aire de stockage et de montage d'un échafaudage
Monter, utiliser et démonter un échafaudage selon une notice technique, conformément aux annexes 3 et 5 de la CNAM R 408
Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage
Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et aux dispositions prévues par le constructeur
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé liées à la manutention (TMS)
Identifier, trier et évacuer les déchets produits en structure bois

Organiser un poste de travail de manière rationnelle (espaces, matières, machines et outils)
Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique sur papier et support numérique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique
Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les TMS)
Connaissance de la terminologie des échafaudages
Connaissance des textes règlementaires et normatifs relatifs aux échafaudages
Connaissance des règles de manutention manuelle et mécanique
Connaissance des concepts de traction, compression, flexion et d'équilibre des forces en structure
Connaissance de la typologie et les modes opératoires des ancrages mécaniques dans les ouvrages de maçonnerie
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des produits constitutifs d'un échafaudage
Connaissance des textes règlementaires et normatifs relatifs aux échafaudages
Connaissance des textes règlementaires et normatifs relatifs à l'utilisation des arrêts de chute, comme la R431 de la CNAMTS
Connaissance des textes règlementaires et normatifs relatifs aux dispositifs d'ancrage pour les équipements de protection individuelle contre les chutes, comme la R 430 de la CNAMTS
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier d'exécution, qualifier et quantifier les matériaux et les accessoires correctement et exhaustivement pour permettre un déroulement du chantier efficient. Organiser la distribution et la mise en place des matériaux et ouvrages sur le chantier. Anticiper les contraintes liées à la préservation des biens (points d'appui et protections des bois par exemple), et à l'efficience de la manutention et du levage (voies de circulation et passages de fourches par exemple). Réceptionner et contrôler la conformité au dossier d'exécution des approvisionnements et des ouvrages en interface avec la structure à poser, en particulier les ouvrages du gros œuvre. Réaliser le repérage et le traçage des implantations de la structure bois sur le gros œuvre et les fondations en respectant les plans d'exécution.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence en équipe, à l'extérieur sur chantier non abrité.
Les risques pour la sécurité et la santé du professionnel sont liés à la manutention de charges lourdes et au travail en hauteur. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier. Par conséquent, le professionnel doit être formé et habilité à l'élingage et il prend connaissance et applique les prescriptions du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) du chantier.

Critères de performance

Les besoins en matériaux et accessoires du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive
La distribution et la mise en place des matériaux et ouvrages sur le chantier favorisent leur préservation et leur manutention
Les points de contrôle des approvisionnements et des ouvrages en interface sont vérifiés de manière conforme au dossier d'exécution
Les implantations tracées respectent les plans d'exécution

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et décoder des plans d'architecte (localiser, nommer les ouvrages par exemple)
Utiliser des outils d'étaiement, d'arrimage et de levage (sangle, chaînes 1 à 4 brins, élingue, mousqueton par exemple)
Décoder et exploiter une documentation technique normative NF DTU
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de pose
Utiliser les outillages de mesure et traçage du charpentier bois
Mesurer le taux d'humidité d'un matériau en bois
Décoder et exploiter un planning
Repérer et utiliser des niveaux de référence (TN, sol fini, étage par exemple)
Régler et utiliser les outillages d'implantation (niveau, laser, lunette optique par exemple)
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple)
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé liées à la manutention (TMS)
Manutentionner en sécurité manuellement

Organiser un poste de travail de manière rationnelle (espaces, matières, machines et outils)
Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique sur papier et support numérique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs de la construction, externes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des étapes de pose des différents types de systèmes constructifs d'une structure bois
Connaissance des références des normes NF DTU associées à chaque système constructif structurel bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple) et de cotation du dessin dans la construction bois
Connaissance des bases de la règlementation applicable au guidage des engins
Connaissance des principaux types d'engins de manutention
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention
Connaissance des principaux risques : renversement, heurts, environnement, énergie mise en œuvre
Connaissance des règles de circulation, de stationnement et de la gestuelle de commandement de manœuvre
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À la phase de mise en œuvre sur chantier, positionner, stabiliser et régler les sous-ensembles structuraux : des pièces filantes, des fermes, des pans, des caissons, des murs à ossature bois.
Elinguer les sous-ensembles structuraux et communiquer à l'aide des gestes conventionnels de guidage avec les conducteurs d'engins de manutention de chantier. Lever et positionner à l'avancement les sous-ensembles sur les ouvrages supports, puis fixer les éléments de stabilisation du sous-ensemble. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, régler les équerrages, les écartements, les planéités, les aplombs et les niveaux des sous-ensembles montés. Réaliser ces réglages en conformité avec le dossier d'exécution et les traçages d'implantation présents sur le gros œuvre et les fondations et dans le respect des tolérances prescrites dans les normes NF DTU.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence sur chantier, en équipe et sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Selon l'encombrement et la masse du sous-ensemble à lever, un conducteur d'engins de manutention de chantier le présente au professionnel au voisinage de sa position définitive. Dans ce cas, le professionnel communique avec le conducteur à l'aide des gestes conventionnels de guidage.
Dans le cas d'une stabilisation avec des éléments définitifs et permanents comme le contreventement, le professionnel pose les éléments selon le dossier d'exécution.
Dans le cas d'une stabilisation avec des éléments provisoires comme l'étaiement, le professionnel place et retire les éléments selon le phasage chantier ou les directives données.
Il communique et alerte le supérieur hiérarchique s'il constate un risque pour les personnes ou les ouvrages : instabilité, glissement, renversement, rupture, heurts.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés à la manutention de charges lourdes et au travail en hauteur. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier. Le professionnel doit être formé et habilité à l'élingage et il prend connaissance et applique les prescriptions du PPSPS du chantier.

Critères de performance

Les positions et réglages des ouvrages posés sont conformes aux tracés d'implantation et au dossier d'exécution
Les éléments de stabilisation et leurs fixations sont conformes au dossier d'exécution

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter une documentation technique normative NF DTU
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de pose
Calculer une cote complémentaire dans une chaîne de cotes
Utiliser les outillages de mesure et traçage du charpentier bois
Utiliser les outillages de fixation et de réglage (cloueur, visseuse, perforateur, boulonneuse et clameau par exemple)
Utiliser des outils d'arrimage et de levage (sangle, élingue, chaînes 1 à 4 brins, mousqueton par exemple)
Utiliser les matériels d'étaiement et de réglage (étais, tire-pousses par exemple)
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé liées à la manutention (TMS)
Manutentionner en sécurité manuellement

Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique sur papier et support numérique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des étapes de pose des différents types de systèmes constructifs d'une structure bois
Connaissance des références des normes NF DTU associées à chaque système constructif structurel bois
Connaissance des conventions de représentation (objets, vues, coupes, cartouche par exemple) et de cotation du dessin dans la construction bois sur papier et informatique
Connaissance des concepts de traction, compression, flexion et d'équilibre des forces en structure
Connaissance du concept de tolérance et d'autocontrôle en fabrication et en pose
Connaissance des principaux types d'engins de levage et leurs caractéristiques
Connaissance des gestes conventionnels de guidage et de commandements des engins
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident (incluant le programme SST)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour terminer la phase de mise en œuvre sur chantier, réaliser la totalité des fixations définitives des ouvrages posés selon les prescriptions (composants mis en œuvre, dispositions de l'assemblage, modes opératoires, critères visuels de contrôle qualité), du dossier d'exécution fourni, ou selon les directives données par le supérieur hiérarchique.
D'une part, réaliser les jonctions des sous-ensembles composant la structure bois : couturer entre les éléments continus, assembler ponctuellement entre les extrémités de poutres, achever la réalisation des fixations provisoires de stabilité.
D'autre part, réaliser les ancrages de la structure bois avec les ouvrages du gros œuvre et fondations : réaliser des chevillages mécaniques et chimiques, mettre en attente des ferrures à sceller, caler et protéger des appuis insérés dans la maçonnerie ou le béton.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pratique cette compétence sur chantier, en autonomie ou en binôme et sous couvert d'un supérieur hiérarchique.
Les risques pour la santé du professionnel sont liés au travail en hauteur. La règlementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et de protection collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier.
Le professionnel prend connaissance et applique les prescriptions du PPSPS du chantier.

Critères de performance

La qualité, les positions et le nombre des fixations sont conformes au dossier d'exécution
Les modes opératoires des fixations respectent la documentation technique des fabricants

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Décoder et exploiter la documentation technique d'un produit
Décoder et exploiter une documentation technique normative NF DTU
Décoder et exploiter un dossier d'exécution de pose
Décoder et exploiter la documentation technique d'un outillage
Utiliser les outillages de fixation (visseuse, perforateur, boulonneuse par exemple)
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple)
Identifier les situations à risques d'accident et d'atteinte à la santé liées à la manutention (TMS)

Appliquer une procédure d'autocontrôle

Informer son encadrement et ses coéquipiers à l'aide d'une représentation graphique schématique sur papier et support numérique
Rendre compte à son supérieur hiérarchique

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs internes à l'entreprise
Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (IT, OPPBTP, CRAM, CARSAT, CHSCT par exemple)
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention (en particulier pour les TMS)
Connaissance des produits constitutifs d'une structure en bois ou dérivé du bois
Connaissance de la terminologie de la charpente bois traditionnelle et des autres systèmes constructifs structuraux bois
Connaissance des références des normes NF DTU associées à chaque système constructif structurel bois

Connaissance du concept de tolérance et d’autocontrôle en fabrication et en pose
Connaissance des principes de la maintenance de premier niveau
Connaissance des équipements et dispositifs de protection et de prévention
Connaissance de la conduite à tenir en cas d’accident (incluant le programme SST)
Connaissance des principales catégories de handicap

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Respecter la règlementation sur la prévention des risques professionnels et identifier les situations à risques, d'accident et d'atteinte à la santé. Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS, DUER par exemple). Utiliser les équipements et dispositifs de protection et de prévention. Utiliser les équipements et dispositifs de manutention manuelle.

Critères de performance

La maintenance de premier niveau de l'outillage respecte les règles d'usage et les notices des fabricants
Les besoins en outillages et équipements du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive
Les modes opératoires des normes de sécurité et des notices techniques sont respectés
Les signalisations et les balisages sont conformes aux normes de sécurité
L'échafaudage monté est conforme au plan d'installation et aux dispositions prévues par le fabricant
Les besoins en matériaux et accessoires du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive
La distribution et la mise en place des matériaux et ouvrages sur le chantier favorisent leur préservation et leur manutention
Les éléments de stabilisation et leurs fixations sont conformes au dossier d'exécution

Glossaire technique

Action de levage / Lever une structure bois

Une opération de levage dans la construction bois consiste à soulever, à déplacer et à positionner des éléments structurels, comme des murs à ossature bois, des poutres ou des fermes à l'aide d'équipements spécialisés tels que des grues, des chariots élévateurs de chantier ou autres. Ces opérations sont essentielles pour assembler les différentes parties d'une construction en bois sur le chantier et induisent des notions importantes en termes de sécurité (élingage, gestes de commandement, travail en hauteur), de stabilisation et d'ancrage.

Construction bois

La construction bois est un bâtiment caractérisé par une structure porteuse réalisée principalement avec des éléments en bois ou à base de bois.
Cette structure est appelée dans le présent document « structure bois ».
La construction bois comprend aussi l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Fabrication semi-industrielle dans la construction bois

La fabrication semi-industrielle dans la construction bois désigne un processus de production qui combine des méthodes artisanales et industrielles. Cela signifie que certaines étapes de la fabrication sont automatisées ou mécanisées, tandis que d'autres sont réalisées manuellement. Ce type de production permet de bénéficier des avantages de l'industrialisation, comme la rapidité et la précision, tout en conservant une certaine flexibilité et personnalisation propres à l'artisanat.

Maintenance de premier niveau de l'outillage et des équipements

La norme NF X 60-010 définit, à titre indicatif, cinq « niveaux de maintenance » de l'outillage et des équipements.
La maintenance de premier niveau correspond aux travaux de réglages simples et sans démontage ni ouverture du bien. Les travaux sont réalisés sur place et par l'exploitant du bien. Par exemple : nettoyage superficiel, changement de consommable, vérification des organes de sécurité, graissages et niveaux.
Pour le charpentier bois, cette maintenance vise à préserver la sécurité de l'exploitant, la durée de vie et l'efficacité de l'outillage.

Structure bois

Une structure bois est une structure porteuse réalisée avec des éléments en bois ou à base de bois, subissant et reportant les charges permanentes, d'exploitation, d'entretien, climatiques et sismiques aux ouvrages du gros œuvre et aux fondations.
Les systèmes constructifs bois considérés dans le Titre Professionnel sont les systèmes du champ technique courant et soumis aux NF DTU :
- les charpentes dites traditionnelles (ferme latine ou sur blochet) – NF DTU 31.1 ;
- les chevrons porteurs et les caissons de toiture – NF DTU 31.2 ;
- l'ossature bois plateforme – NF DTU 31.2 ;
- le poteau-poutre stabilisé par ossature bois – NF DTU 31.1 et 31.2 ;
- le plancher traditionnel – NF DTU 51.3 ;
- les terrasses extérieures – NF DTU 51.4.

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Charpentier bois

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CHB	RE	TP-01301	04	27/02/2026	18/03/2026	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Charpentier bois
Sigle du titre professionnel : CHB
Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)
Code(s) NSF : 234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles
Code(s) ROME : F1501, F1503
Formacode : 22313
Date de l'arrêté : 19/02/2026
Date de parution au JO de l'arrêté : 27/02/2026
Date d'effet de l'arrêté : 27/04/2026

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014 , rubrique textes réglementaires/documents techniques.
La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CHB

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) *Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois	08 h 30 min	À partir de dossiers techniques comprenant des plans et des consignes, le candidat réalise de manière professionnelle ses productions. La mise en situation professionnelle est divisée en 4 parties indépendantes. À chaque partie correspond un poste de travail : - Poste A : Trait de charpente. - Poste B : Façonnage pièce charpente. - Poste C : Préfabrication en structure bois. - Poste D : Montage d'une structure bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois	00 h 20 min	Voir page suivante.
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 10 min	

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :
En amont de la session d'examen, le candidat réalise un dossier technique en autonomie, conformément aux compétences visées et en lien avec un chantier de structure bois auquel il a participé, conformément au cahier des charges suivant :

- Présentation globale du projet (client, coût du lot bois, système constructif, bois employé, durée du chantier, nombre de compagnons) ;
- Plan-masse du chantier pour le lot bois, avec emplacement et balisage des zones de stockage, des zones éventuelles de fabrication ;
- Les besoins en outillages et équipements de chantiers (liste avec l'utilisation de chaque outil) ;
- Les besoins en EPI et en sécurité (collective et individuelle), avec éventuellement les fiches techniques des équipements utilisés ;
- Phasage chantier avec intégration des livraisons, approvisionnements et emplacement des matériels de manutention et de levage ;
- Plan de réception du gros-œuvre ;
- Plan d'exécution de l'implantation de la structure bois (tout ou partie) ;
- Formalisation des autocontrôles (plan annoté, fiche), pour la réception des approvisionnements, des ouvrages en interface et des supports.

Ces éléments sont remis au centre organisateur sous format numérique (plans dwg ou autre, vues axonométriques, etc) soit sur papier.

Dans le cas d'éléments au format numérique, le centre organisateur s'assure avec le candidat de la bonne compatibilité des éléments avec l'ordinateur et les logiciels du plateau de certification mis à disposition du jury et du candidat.

Pour l'évaluation, le candidat présente oralement pendant 00 h 10 min devant le jury ses productions. Puis, pendant 00 h 10 min, le candidat répond oralement aux questions du jury.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle					
Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente	Les angles et les dimensions des herses sont corrects Les longueurs et cotes de taillage des pièces sont exhaustives et correctes	☒	☐	☐	☐
Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage	La planéité, le dégauchissement et l'équerrage des faces du bois corroyé respectent les plans de fabrication Les positions, dimensions et angles des façonnages respectent la fiche de taille La qualité et le traitement des faces visibles ou façonnées respectent les prescriptions du cahier des charges Le conditionnement et le stockage de la pièce produite favorisent son identification, sa préservation et sa manutention	☒	☐	☐	☐
Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots					
Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis	Les dimensions et quantités des pièces débitées sont conformes aux fiches de débit Les moyens mis en œuvre favorisent le rendement de la production Le marquage, le conditionnement et le stockage des pièces produites favorisent leur identification, leur préservation et leur manutention	☒	☐	☐	☐
Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis	Les sous-ensembles structuraux produits respectent les plans de fabrication Le marquage, le conditionnement et le stockage des sous-ensembles permettent leur identification, leur préservation et leur manutention	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois					
Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois	Les besoins en outillages et équipements du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive Les modes opératoires des normes de sécurité et des notices techniques sont respectés Les signalisations et les balisages sont conformes aux normes de sécurité L'échafaudage monté est conforme au plan d'installation et aux dispositions prévues par le fabricant	☐	☐	☐	☒
Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois	Les besoins en matériaux et accessoires du chantier sont qualifiés et quantifiés de manière correcte et exhaustive La distribution et la mise en place des matériaux et ouvrages sur le chantier favorisent leur préservation et leur manutention Les points de contrôle des approvisionnements et des ouvrages en interface sont vérifiés de manière conforme au dossier d'exécution Les implantations tracées respectent les plans d'exécution	☐	☐	☐	☒
Monter une structure bois					
Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois	Les positions et réglages des ouvrages posés sont conformes aux tracés d'implantation et au dossier d'exécution Les éléments de stabilisation et leurs fixations sont conformes au dossier d'exécution	☒	☐	☐	☐
Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois	La qualité, les positions et le nombre des fixations sont conformes au dossier d'exécution Les modes opératoires des fixations respectent la documentation technique des fabricants	☒	☐	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis
	Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis
	Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente
	Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage
	Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois
	Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
	Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois
	Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CHB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Pendant l'épreuve du candidat, le jury est présent 00 h 20 min lors de la présentation du projet lié au Questionnement à partir de productions.

Pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle des autres compétences, le jury prend en compte les réalisations du candidat.

Puis le jury conduit l'entretien final (00 h 20 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La mise en situation professionnelle est divisée en quatre parties indépendantes. À chaque partie correspond un poste de travail.

L'organisateur assure la surveillance de la mise en situation professionnelle pour faire respecter l'enchaînement des parcours ainsi que les temps impartis sur les quatre postes de travail. Il veille à ce que les candidats ne communiquent pas entre eux.

L'organisateur détermine le nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement en fonction du nombre de parcours simultanés et de la disposition spatiale des postes de travail du plateau technique de certification.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Charpentier bois

CCP

Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déterminer les paramètres de fabrication d'une pièce de charpente bois à partir de plans d'ensemble et à l'aide du trait de charpente Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage	03 h 30 min	À partir de dossiers techniques comprenant des plans et des consignes, le candidat réalise de manière professionnelle ses productions. La mise en situation professionnelle se déroule sur les postes de travail Trait de charpente et Façonnage pièce charpente.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Façonner une pièce de charpente bois en atelier à partir de bois massifs bruts de sciage	00 h 10 min	L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle. Cet entretien est réalisé devant les ouvrages effectués lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 40 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle, le jury prend en compte les réalisations du candidat.
Le jury prend ensuite en charge l'entretien technique (00 h 10 min).
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
L'organisateur détermine le nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.
Le surveillant s'assure que les candidats respectent les temps impartis et ne communiquent pas entre eux.

CCP

Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis	03 h 00 min	À partir de dossiers techniques comprenant des plans et des consignes, le candidat réalise de manière professionnelle ses productions. La mise en situation professionnelle se déroule sur le poste de travail Préfabrication en structure bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis	00 h 10 min	L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle. Cet entretien est réalisé devant les ouvrages effectués lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 10 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle, le jury prend en compte les réalisations du candidat.
Le jury prend ensuite en charge l'entretien technique (00 h 10 min).
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
L'organisateur détermine le nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.
Le surveillant s'assure que les candidats respectent les temps impartis et ne communiquent pas entre eux.

CCP

Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Préparer les outillages et équipements pour un chantier de construction bois Réaliser l'implantation et préparer des ouvrages pour un chantier de structure bois	00 h 30 min	Voir page suivante.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un dossier technique en autonomie, conformément aux compétences visées et en lien avec un chantier de structure bois auquel il aura participé, conformément au cahier des charges suivant :

- Présentation globale du projet (client, coût du lot bois, système constructif, bois employé, durée du chantier, nombre de compagnons) ;

- Plans masse du chantier pour le lot bois, avec emplacement et balisage des zones de stockage, des zones éventuelles de fabrication ;
- Les besoins en outillages et équipements de chantiers (liste avec l'utilisation de chaque outil) ;
- Les besoins en EPI et en sécurité (collective et individuelle), avec éventuellement les fiches techniques des équipements utilisés ;
- Phasage chantier avec intégration des livraisons, approvisionnements et emplacement des matériels de manutention et de levage ;
- Plan de réception du gros-œuvre ;
- Plan d'exécution de l'implantation de la structure bois (tout ou partie) ;
- Formalisation des autocontrôles (plan annoté, fiche) pour la réception des approvisionnements, des ouvrages en interface et des supports.

Ces éléments sont remis au centre organisateur sous format numérique (plans dwg ou autre, vues axonométriques, etc) soit sur papier.

Dans le cas d'éléments au format numérique, le centre organisateur s'assure avec le candidat de la bonne compatibilité des éléments avec l'ordinateur et les logiciels du plateau de certification mis à disposition du jury et du candidat.

Pour l'évaluation, le candidat présente oralement pendant 00 h 10 min devant le jury ses productions. Puis, pendant 00 h 20 min, le candidat répond oralement aux questions du jury.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :
Pendant l'épreuve du candidat, le jury est présent pendant la présentation du projet.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
L'organisateur détermine le nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.
Le surveillant s'assure que les candidats respectent les temps impartis et ne communiquent pas entre eux.

CCP

Monter une structure bois

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle se déroule sur le poste de travail Montage d'une structure bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois	00 h 10 min	L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle. Cet entretien est réalisé devant les ouvrages effectués lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 10 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Monter une structure bois

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Pour l'évaluation de la mise en situation professionnelle, le jury prend en compte les réalisations du candidat.
Le jury prend ensuite en charge l'entretien technique (00 h 10 min).
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
L'organisateur détermine le nombre de surveillants nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.
Le surveillant s'assure que les candidats respectent les temps impartis et ne communiquent pas entre eux.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Charpentier bois

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	· Une salle comprenant l'ensemble des postes de travail A des candidats. · Un plateau technique équipé en alimentation électrique pour le fonctionnement des machines collectives ou individuelles. Ce plateau technique accueille les trois postes de travail d'atelier de chaque candidat répartis en trois zones : - La zone qui accueille les postes de travail B. Les postes B produisent des poussières de bois. - La zone qui accueille les postes de travail C. Les postes C produisent des poussières de bois. - La zone qui accueille les postes de travail D. L'atelier est équipé de systèmes d'aspiration et de filtration des poussières centralisées ou mobiles aux postes de travail (prévoir les zones de circulation de ces systèmes mobiles).	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Ce local comprend un poste de travail informatique tel que décrit dans le paragraphe ci-dessous. En fonction de l'organisation retenue, cette salle pourra être la même que celle pour les postes de travail A.	La disposition des postes de travail garantie la confidentialité entre les candidats et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste de travail A : Comprend les ressources nécessaires à la phase de travaux « Trait de charpente ».	1	Sans objet
	1	Poste de travail B : Comprend les ressources nécessaires à la phase de travaux « Façonnage pièce charpente ».	1	Sans objet
	1	Poste de travail C : Comprend les ressources nécessaires à la phase de travaux « Préfabrication en structure bois ».	1	Sans objet
	1	Poste de travail D : Comprend les ressources nécessaires à la phase de travaux « Montage d'une structure bois ».	1	Sans objet
	1	Pour le questionnement à partir de productions, le poste de travail informatique est en tout point identique au poste de travail informatique de la mise en situation professionnelle (poste A).	16	Ce poste de travail est utilisé par un candidat à la fois pour l'épreuve de questionnement à partir de productions.
Machines	1	Scie circulaire charpente, hauteur coupe 60 mm mini à 45°	4	Equipe le poste de travail B.
	1	Dégauchisseuse, largeur minimale de dégauchissage de 250 mm	16	Equipe le poste de travail B. La raboteuse et la dégauchisseuse peuvent être une seule et même machine dite « combinée ». Dans ce cas, le nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en 4ième colonne passe de 16 à 8.
	1	Imprimante A3 couleur.	16	Equipe les postes de travail A en réseau.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Kit perceuse visseuse sans fil avec 2 batteries, 1 chargeur et ses mandrins	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Raboteuse, largeur minimale de rabotage de 250 mm, hauteur maximale de rabotage supérieure à 160 mm	16	Equipe le poste de travail B. La raboteuse et la dégauchisseuse peuvent être une seule et même machine dite « combinée ». Dans ce cas, le nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en 4ième colonne passe de 16 à 8.
	1	Scie à onglet radiale, diamètre lame 260 mm mini	4	Equipe le poste de travail C.
	1	Scie circulaire charpente, hauteur coupe 45 mm mini à 45°	4	Equipe le poste de travail C.
	1	Ordinateur individuel de bureau PC Windows dont les caractéristiques respectent les recommandations minimales des éditeurs des logiciels. Ordinateur équipé d'un écran dont la diagonale est de 15 pouces minimum.	4	Equipe le poste de travail A. L'ordinateur doit être vidé de tout fichier de travail avant chaque nouveau démarrage d'épreuve d'un candidat
Outils / Outillages	1	Kit individuel d'outillage de sciage et de coupe : 1 cutter à lame rétractable et sécable + 1 ciseau ébauchoir de charpentier largeur 30 mm + 1 scie égoïne denture moyenne + 1 scie à guichet + 1 jeu de forêts métal HSS (diam 3, 4, 5 et 6 mm) + 1 jeu de mèches à béton SDSplus long 160 (diam 8 et 10 mm) + 1 jeu de mèches à bois (diam 8, 10 et 12 mm) + 1 mèche à bois plate diam 30 mm	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Kit collectif d'outillage pour la préfabrication en structure : 2 serre-joints à pompe 500 mm	4	Equipe le poste de travail C.
	1	Kit collectif d'outillage pour le montage de structure : 2 serre-joints à pompe 500 mm + 1 niveau à bulle + 1 règle alu de maçon de 1.50 m ou 2 m	4	Equipe le poste de travail D.
	1	Kit individuel d'outillage de frappe et pinces : 1 marteau de coffreur ou charpentier + 1 maillet de menuisier en bois + 1 pince multiprise grande capacité + 1 tenaille menuisier + 1 pince plate arrache-clous type Biberbar long 35 à 40 cm	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Kit individuel d'outillage de mesure et de contrôle : 1 mètre ruban boitier larg 25 mm long 5 m + 1 double mètre 10 branches + 1 jauge de charpentier inox + 1 équerre graduée à talon + 1 fausse équerre	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Kit individuel d'outillage de traçage : 1 crayon mine graphite pour surfaces lisses (verre, métal) + 1 craie grasse industrielle hexagonale + 1 crayon de charpentier + 1 cordeau traceur poudre + 1 griffe à zinc en carbure + 1 compas à secteur + 1 compas à ressort porte crayon	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Kit individuel d'outillage de vissage : 1 clé à molette ouverture 34 mm + 2 clés à pipe débouchée (13 et 17) + 1 jeu d'embouts PZ (2 et 3) + 1 jeu d'embouts TORX (20 à 40) + 1 porte embout magnétique 6 pans mâle + 1 tournevis porte embout	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Kit individuel d'outillage divers : 1 chiffon en coton + 1 abrasif toile grain 100 + 1 ceinture porte outils/clous + 1 cordon prolongateur électrique de chantier	1	Equipe le coffre à outils de chantier individuel.
	1	Logiciel de dessin 2D (type Cadwork 2D ou Autocad par exemple).	1	Equipe le poste de travail A. Le logiciel doit être initialisé à l'état par défaut de l'éditeur : paramètres utilisateurs, gabarits, bibliothèques, fichiers modèles…
	1	Lot de fournitures de bureau : 1 gomme, 2 crayons et 10 feuilles blanches format A3.	1	Equipe le poste de travail A.
Équipements	1	Chaise et table suffisamment grande pour accueillir le poste informatique et les fournitures de bureau du poste de travail A.	4	Equipe le poste de travail A.
	1	Coffre à outils de chantier	1	Contient les kits individuels d'outillage.
	1	Paire de tréteaux de charpentier en bois, largeur 80 cm mini	1	Equipe le poste de travail B.
	1	Paire de tréteaux de charpentier en bois, largeur 80 cm mini	1	Equipe le poste de travail C.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Aspirateur d'atelier de poussières classe M (type CTM 48 E LE EC/B22 de Festool par exemple)	99	Le nombre total d'aspirateurs dépend de l'équipement en aspiration centralisée ou non des locaux, et de l'organisation des

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				parcours. L'application de la règlementation prime et chaque candidat doit être en mesure d'utiliser les machines avec une aspiration homologuée.
	1	Masque FFP3 pliable avec soupape conforme à l'EN 149-1	1	Sans objet
	1	Casque anti-bruit conforme à l'EN 352-2	1	Sans objet
	1	Casque de chantier	1	Sans objet
	1	Paire de bouchons d'oreilles à usage unique conforme à l'EN 352-2	1	Sans objet
	1	Paire de chaussures de sécurité conforme à l'EN ISO 20235	1	Sans objet
	1	Paire de gants de manutention conforme à l'EN 388	1	Sans objet
	1	Paire de lunettes de protection conforme à l'EN 166 et à l'EN 170	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Lot de matières d'œuvre	1	Les ressources en matière d'œuvre sont définies dans le DTE Organisateur.

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Charpentier bois est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Charpentier bois Arrêté du 04/03/2021		**Charpentier bois Arrêté du 19/02/2026**
CCP	Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle	CCP	Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots	CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
CCP	Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois	CCP	Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
CCP	Monter une structure bois	CCP	Monter une structure bois

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :
- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa